

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -  
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -  
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -  
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme  
 LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M.  
 BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme  
 GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M.  
 JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)  
**Membres absents** : M. HELIE - M. DUGOURD

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Supports électroniques d'information - Location et maintenance - Lancement de la consultation  
- Signature du marché**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville exploite, depuis 2004, vingt-sept supports électroniques d'information répartis sur l'ensemble de son territoire.

Or, le marché de location et de maintenance de ces installations passé le 24 octobre 2003, et prorogé par avenant, le 18 novembre 2008, arrivera à son terme le 31 juillet 2009.

La Ville souhaite pérenniser cette forme de communication. Aussi, est-il proposé de lancer un nouvel appel d'offres en vue de la passation d'un nouveau marché à compter du 1er août 2009.

Ce marché se décomposerait en une tranche ferme correspondant à la location et à la maintenance sur quatre années et une tranche conditionnelle correspondant aux mêmes prestations pour une année supplémentaire.

L'enveloppe financière est évaluée pour la tranche ferme à 850 000 € TTC et pour la tranche conditionnelle à 200 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à lancer la consultation relative à la location et à la maintenance des supports électroniques d'information de la Ville par voie d'appel d'offres ouvert ;

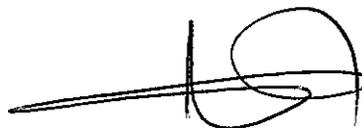
2 - m'autoriser à signer le marché correspondant et tous actes à intervenir pour son exécution ;

3 - m'autoriser en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics.

4 - dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices à venir.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

10 FEV. 2009



PUBLIÉ LE 10/02/09